



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier pour l'année 2021,
Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à
l'exercice 2021,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal et
le Compte de Gestion du Trésorier de Magny en Vexin,

Sur le rapport de Madame Le Maire qui présente le compte de gestion 2021 transmis à ce
jour par le trésorier principal de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune.
Elle indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en
mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré déclare, à l'unanimité, que le compte de
gestion dressé pour l'année 2021 par le trésorier principal de Magny en Vexin, visé et
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et en conséquence
décide de l'approuver,

Et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le 08 AVR. 2022



Le Maire
Daisy DESLANDES

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Nombre de conseillers	
-En exercice :	11
-Présents :	9
-Votants :	11
-Procurations :	2
-Absents :	2